



Le risque technologique

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Quatre sites identifiés

Sur le territoire de Brest métropole, les quatre sites identifiés dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) sont :

- > Installations Seveso de la zone industrielle du port de Brest : entreprises Imporgal (stockage et conditionnement de gaz liquéfié) et Stockbrest (stockage de produits liquides inflammables).
- > Bunge, commune de Brest (stockage et transformation de graines oléagineuses et fabrication d'huile de colza et de soja).
- > Dépôt de la Maison Blanche, commune de Brest (stockage de produits liquides inflammables).
- > Pyrotechnie Saint-Nicolas, communes de Guipavas, du Relecq-Kerhuon et de Plougastel-Daoulas (stockage d'explosifs).

Ces quatre sites font l'objet de plans particuliers d'intervention (PPI). Ils sont consultables sur le site de la Préfecture du Finistère.

Les plans particuliers d'intervention (PPI) [↗](#)

Les mesures mises en œuvre :

- > des programmes de réduction des risques à la source réalisés par les exploitants
- > les établissements classés SEVESO sont tenus d'élaborer des plans pour assurer la sécurité à l'intérieur de leur site : le Plan d'Opération Interne (POI). Ces établissements sont soumis à des contrôles réguliers de leurs installations par la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DREAL)
- > Des plans de secours sont établis par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'accident : les Plans particuliers d'intervention (PPI)
- > La prise en compte des risques dans le Plan local d'urbanisme (PLU)

Les bons réflexes :

- > rentrer rapidement dans le bâtiment le plus proche
- > écouter la radio (France Bleu Breizh Izel : 93.0 ou 99.3 FM) et respecter les consignes des autorités
- > fermer portes et fenêtres, confiner les ouvertures et couper les systèmes de ventilation
- > ne pas fumer
- > ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- > ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours

Publications

Le DICRIM

Juin 2017

[TÉLÉCHARGER](#)
(3,30MO)

[▶ TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

[✖ EFFACER](#)

[✔ ENVOYER](#)

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30